Tayrac





Nouveaux horaires d'ouverture au public de la mairie à partir du 1er juillet :

Mardi: 9h-12h et 14h-18h Mercredi: 9h-12h et 15h-19h Vendredi: 9h-12h et 14h-16h Samedi:

Recevoir les alertes

Les personnes qui souhaitent recevoir des alertes par mail à chaque mise à jour du site sont invitées à s'inscrire.

Sur la page d'accueil du site, renseigner le formulaire en cliquant sur le bouton « Je m'inscris»

Edito

Chers habitants,

La commune va bientôt fêter ses 150 ans.

Tayrac existe depuis le 13ème siècle et dépendait de la seigneurie de Castelmary. La commune est devenue indépendante en 1878.

Depuis, elle poursuit son chemin à travers les temps, résistant à l'exode rural et aux évolutions des modes de vie. Sa longévité mérite bien un anniversaire. Aussi nous avons à cœur de

préparer un évènement qui mettra à l'honneur l'histoire de Tayrac et de ses habitants. A bon entendeur, salut! Si vous avez envie de participer aux préparatifs de la fête, si vous possédez des informations, photos, témoignages, n'hésitez pas à venir nous voir en mairie.

D'ici, là et même si l'hiver fait un peu de résistance, je vous souhaite un beau printemps à tous.

Véronique ROBERT

Extinction partielle des éclairages publics

Dans un contexte de crise énergétique inédite et d'augmentation importante du coût de l'électricité, L'Etat appelle chacun proposition. Par délibération en date du 11/01/2023, le conseil d'entre nous à faire des économies. Les collectivités sont appelées à établir un plan de sobriété pour atteindre une réduction de consommation d'au moins 10%.

Dans ce cadre, le département aveyronnais propose une mobilisation de l'ensemble des communes dans une opération d'extinction partielle de l'éclairage public.

La commune de Tayrac a répondu favorablement à cette municipal a décidé de procéder à une extinction des lampes entre 23h et 6h du matin. Pour des raisons techniques, cette extinction ne concerne que les lampes groupées et a pris effet suite à l'intervention des techniciens le 13 avril 2023.

Avril 2023 N° 32 Page 2

Présentation du budget prévisionnel 2023

Le budget 2023 a été voté le 05 avril 2023 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux. Il a été établi avec la volonté d'une continuité dans les dépenses et les recettes, pour le bon fonctionnement de la commune, de prévoir l'entretien de la voirie et des bâtiments communaux, l'entretien de l'éclairage public et des réseaux.

I. La section de fonctionnement

Pour notre commune :

<u>Les recettes de fonctionnement</u> correspondent aux sommes encaissées au titre des locations de la salle des fêtes, location de logements communaux, impôts locaux et dotations de l'état.

Les recettes de fonctionnement 2023 représentent 165 605.11 euros auxquels on peut ajouter le report des exercices antérieurs pour un montant de 182 987.06

<u>Les dépenses de fonctionnement</u> sont constituées par les charges à caractère général (eau, électricité, entretien courant des terrains, voirie, bâtiments communaux...), charges de personnel, charges financières, autres charges de gestion courante (indemnités aux élus, subventions à des associations, cotisations à des organismes).

Les dépenses de fonctionnement 2023 représentent 348 592.17 euros dont 159 675.13 d'excédent qui sont virés à la section d'investissement.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

Les impôts locaux 54 094 euros perçus en 2022,

Les dotations versées par l'Etat : 95 429 € en 2022,

Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population : 10 236 € en 2022.

Les principales dépenses et recettes de la section :

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	68 850.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	65 330.00
014	Atténuations de produits	14 500.00
65	Autres charges de gestion courante	35 626.04
023	Virement à la section d'investissement	159 675.13
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 611.00
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	348 592.17

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	400.00
70	Produits des services, du domaine, vente	8 150.00
73	Impôts et taxes	61 997.00
74	Dotations et participations	92 237.00
75	Autres produits de gestion courante	2 820.00
76	Produits financiers	1.11
002	Résultat de fonctionnement reporté	182 987.06
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	348 592.17

La fiscalité

Madame Le Maire propose au conseil, considérant la hausse des bases pour l'année 2023 de 7 %, de voter une augmentation des taux d'imposition de 3 %.

Avril 2023 N° 32 Page 3

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE

Fixe les taux d'imposition pour l'année 2023 comme suit :

TAXE	TAUX 2022	TAUX 2023	BASES 2023	PRODUIT
Taxe d'habitation	8.34	8.59	35 040	3 010
Taxe foncière bâti	33.47	34.47	129 300	44 570
Taxe foncière non bâti	59.45	61.23	25 800	15 797
Contribution coefficient correcteur		-10 380		
TOTAL	52 997			

Le produit attendu de la fiscalité locale pour 2023 s'élève à 52 997 €

Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 85 332 €

II. La section d'investissement

Le budget d'investissement de la commune

- en dépenses : le remboursement du capital d'emprunt (pas d'emprunt en cours pour la commune), les travaux,
- en recettes : virement excédent de la section de fonctionnement, affectation des résultats des années précédentes, cautions versées à l'entrée dans les logements communaux, remboursement de TVA sur les dépenses d'investissement, subvention d'équipement

Une vue d'ensemble de la section d'investissement

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	56 900.00
21	Immobilisations corporelles	124 500.00
23	Immobilisations en cours	35 120.32
16	Emprunts et dettes assimilées	1 000.00
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	217 520.32

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	4 076.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	6 800.00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000.00
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 000.00
021	Virement de la section de fonctionnement	159 675.13
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 611.00
001	Solde d'exécution section investissement	40 358.19
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	217 520.32

Les principaux projets de l'année 2023 sont les suivants :

Etudes réhabilitation de l'ancienne école,

Etudes projet Cœur de village.

Réhabilitation du 1er étage de l'actuelle Mairie en gîte de groupe,

Eclairage du parking de la Mairie pour la pratique de la pétanque l'été

Travaux bar salle des fêtes

Signalétique village

Aménagement Passadou (Station d'épuration) création du rucher communal,

Aménagement aire de containers des ordures ménagères.

Avril 2023 N° 32 Page 4

« La Cabane » hors les murs

Pour faire écho à la Journée Internationale des Droits de la Femme, fêtée le 8 mars, La Cabane [s'est déplacée] de quelques kms seulement! En effet, une exposition des œuvres de six femmes artistes [a été présentée] au cœur du village, dans les salles communales de Tayrac. [Le vernissage a eu lieu le samedi 11 mars]. Cela a permis à notre association de répondre favorablement à la demande des élus qui souhaitent enrichir la vie associative et dynamiser leur territoire, rejoignant ainsi une attente de notre part [...] Assurément, cette journée du 11 mars [a été] une belle fête animée et gourmande, avec la complicité de tous, notamment celle des hommes, comme à l'accoutumée ...

D'après Christiane et Les Amis de La Cabane





Une fresque pour la salle des fêtes

La municipalité souhaite refaire une petite beauté à la salle des fêtes du village. Et nous avons pour cela solliciter la participation des jeunes habitants de la commune âgés de 11 à 18 ans.

Le projet consiste à leur confier le mur de la halle afin d'y réaliser une fresque, sous la direction de Carola Delard Cl

la direction de Carole Delord-Chabas.

Une dizaine de jeunes, experts en arts plastiques ou parfaits débutants, se sont sentis une âme d'artiste et ont répondu favorablement à notre invitation.



Une première réunion a u lieu dans la salle du conseil municipal le samedi 18 février afin de décider ensemble de la mise en œuvre de ce projet :

-la fresque se posera sur le mur de la halle, sur une surface d'environ 60 m2 ;

- le registre choisi est celui de l'artiste Hundertwasser :

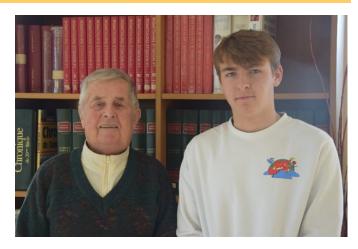
- le thème sera Tayrac, sa campagne, son identité, ses habitants et tout ce que la commune inspirera aux artistes. Un premier rendez-vous de chantier s'est tenu le samedi 4 mars à la salle des fêtes avec les premiers croquis. Les artistes se retrouvent régulièrement les samedis ou dimanches afin de poursuivre leur travail. L'objectif est d'avoir terminé pour la Saint-Médard.



« Ils l'ont vécu, une histoire mondiale de l'Occitanie»

Nous sommes tous porteurs d'une histoire et nous trouvons important de la faire vivre et de la transmettre. Les jeunes du lycée François Marty se sont engagés dans un projet : « Ils l'ont vécu, une histoire mondiale de l'Occitanie » et ont souhaité aborder des thèmes variés tels que : l'Union Européenne, la Guerre Froide, l'agriculture pendant les Trente Glorieuses, l'histoire du Lycée François Marty, la conquête des droits des femmes, les Guerres d'Indépendance, etc. Ils ont pensé à des proches, des voisins, des connaissances pour incarner le récit de l'une de ces périodes, de l'un de ces événements qui a marqué le XXème siècle. Une rencontre a été organisée au lycée





François Marty à Monteils, le vendredi 03 février 2023.

Dans le cadre de ce projet, à partir de ces témoignages et de leurs recherches documentaires, les jeunes enregistreront un document sonore dans les studios de CFM radio qui sera disponible en écoute sur le site internet du Lycée.

Les élèves du Lycée François Marty et l'équipe pédagogique

Lola Boyer, Rémi Robert, élèves de Terminale Générale et leur témoin Marceau Lagarrique venu leur parler de la guerre d'Algérie

Face à la sécheresse, ayons les bons réflexes.

Monsieur le Préfet de l'Aveyron **Charles GIUSTI** communique :

Suite à un hiver et un printemps plus secs que les moyennes saisonnières, plusieurs départements français font aujourd'hui face à un épisode de sécheresse.

Soumis ou non à des mesures de restrictions, chacun d'entre nous peut adopter les bons réflexes pour économiser l'eau :

- J'ai une connaissance détaillée des volumes d'eau consommés ;
- Je distribue des kits hydro-économes dans les foyers ; J'optimise l'arrosage des espaces verts et du nettoyage des voieries.

Industriels?

• Je recycle certaines eaux de nettoyage ; Je mets en place des circuits fermés ;

Particuliers?

- J'évite de laisser couler l'eau ;
- Je limite les arrosages de mon jardin ;
- J'utilise mes appareils de lavage à plein ;

J'installe des équipements économes en eau.

Collectivités ?

 Je réduis les fuites dans les réseaux de distribution d'eau potable :



Agriculteurs?

- Je mets en place des tours d'eau pour l'irrigation ;
- J'utilise un matériel d'irrigation hydroéconome :

J'opte pour des cultures qui exigent moins d'eau.

L'eau est une ressource rare, alors économisons-la.

Pour plus d'information, consultez le site Tayrac.fr



Un rucher communal à Tayrac

De même que les abeilles font œuvre commune, des habitants de Tayrac et de ses environs se sont réunis et ont fondé une nouvelle association qu'ils ont nommée "Le bournhou des cent vallées". L' objectif de l'association est d'impulser et de soutenir toute initiative en faveur de la biodiversité.

Son premier projet est la création d'un rucher communal sur le terrain du Passadou, gracieusement mis à la disposition des bénévoles par la municipalité.

Donner un toit aux abeilles butineuses, agents indispensables de la biodiversité est un bon moyen de concrétiser l'engagement de l'association en faveur du vivant. Les bénévoles, aidés par des membres de l'équipe municipale, se sont retrouvés à plusieurs reprises pour

Le 25 février : achèvement des clôtures. Jean-Pierre Bizon fera les portillons.

planter des arbres fruitiers et des plantes mellifères, semer une prairie fleurie et aménager l'espace destiné à recevoir les ruches. Ils ont

aussi construit

un enclos et installés des clôtures pour sécuriser le site.

Les premières abeilles sont arrivées début avril. C'est une très belle colonie avec ruche dont Olivier Jeanjean de Castelmary a



Le 1er avril : bouture de lavande, romarin et sauge au Passadou pour remplacer ce qui n'avait pas pris l'année dernière.

fait don à l'association. Il ne reste plus qu'à installer les ruches et à attendre la période d'essaimage.

Des animations diverses sont prévues pour familiariser petits et grands avec le rucher et ses habitantes ainsi qu'une fête annuelle qui a déjà trouvé son nom : Ségal'abeille. Une soirée a d'ores et déjà été programmée le vendredi 31 mars

à 21 heures à la salle des fêtes de Tayrac autour d'un film documentaire sur les abeilles



Bournhou des cent vallées »

Le 6 avril : installation de la première colonie.

Agenda - printemps

- Jusqu'au 22 mai: expo à « La Cabane » Patrick LAROQUE « NU-ances »
- 10 et 11 juin : fête de la St Médard.
- Avec une RANDO-ART proposée conjointement avec les associations de « La Cabane » et « Aventura Vallées »
- Concours de pétanque en doublette organisé par le Pétan'Club Pradinas/Tayrac les mardis soirs de juillet.

Achat de composteurs

Afin de favoriser la gestion des déchets compostables à la parcelle et ainsi diminuer les quantités collectées par le service public de collecte des déchets ménagers, la Communauté de Communes Aveyron Bas Ségala Viaur propose à ses habitants des composteurs en plastique.

Après participation de la CC de 50% par rapport au prix d'achat, les tarifs pour les habitants sont les suivants :

- 45 € pour les composteurs de 620 litres.
- 30 € pour les composteurs de 345 litres.
- Si vous êtes intéressés vous pouvez con-



tacter le service environnement :

Par téléphone : 05 65 65 67 39

Par mail: environnement@ccabsv.fr

Contact: -Tél.: 05 65 81 84 62

-e - mail : tayrac.mairie@wanadoo.fr

-Site internet :Tayrac.fr